

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2019
20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Jean-Luc PIALAT, Jean-Luc ROUAN, Mathieu GALY, Bernard LAGARDE, Fernand CUMINETTI, Jean-Bernard ROUZOUL, Sophie ESTEULLE, Jean-Marc ANDRIEUX, Isabelle RIUDAUVETZ.

Absents : Rémy PISTRE, Didier LEGER, Colette COCA, Clotilde SARRAILLER, Gérard PAGES.

Procurations : Colette COCA à Jean-Luc PIALAT
Rémy PISTRE à Isabelle RIUDAUVETZ
Didier LEGER à Jean-Bernard ROUZOUL

Votants : 13

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H44.

Monsieur Jean-Luc Pialat est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 2) Autorisation d'acheter la parcelle section D numéro 3306
- 3) Autorisation d'exercer le droit de préemption (parcelle section D numéro 2120)

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Demande de subventions 2019
- 2) Autorisation d'acheter la parcelle section D numéro 3306
- 3) Autorisation d'exercer le droit de préemption (parcelle section D numéro 2120)

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

1) DEMANDE DE SUBVENTIONS 2019 :

Madame le Maire indique que des travaux de réfection du toit de l'église de Saurat sont nécessaires, les nombreuses gouttières risquent d'endommager gravement la charpente.

Elle rappelle en outre que la commune a la volonté de participer au projet national « territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Dans ce cadre, elle propose d'installer sur le pan sud du toit des panneaux photovoltaïques.

Les travaux nécessaires pour réaliser ces deux projets complémentaires s'élèvent à 201 710 €.

Elle rappelle qu'ils peuvent bénéficier d'aide de l'Etat (DETR), de la Région, et du Département (FDAL).

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter :

- une subvention DETR de 60 513 €
- une subvention Région de 50 428 €
- une subvention Département de 40 342 €

le reste (50 427 €) étant autofinancé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

2) **AUTORISATION D'ACHETER LA PARCELLE SECTION D NUMERO 3306 :**

Madame le Maire indique qu'à l'occasion de la vente de la maison de la pisciculture de Saurat, la Fédération de la Pêche a isolé la « pointe » sur laquelle la commune a implanté les containers poubelles et propose à la commune de l'acquérir.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acheter la parcelle cadastrée section D numéro 3306 pour un euro (1 €) symbolique à la Fédération de la Pêche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

3) **AUTORISATION D'EXERCER LE DROIT DE PRÉEMPTION (PARCELLE SECTION D NUMÉRO 2120) :**

Madame le Maire indique que le notaire l'a informée de la vente de la parcelle cadastrée section D numéro 2120 pour un montant de 10 000 €.

Elle rappelle que cette parcelle se trouve en bordure du Chemin de Claux et qu'il serait intéressant de l'acquérir pour élargir le Chemin de Claux et faire ainsi une voie à double sens reliant la route départementale 618 et la rue Albert Sans. La photo de Clément Sans posée sur la façade de la grange devra être déplacée.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à exercer le droit de préemption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

POUR : 11

CONTRE : 1

ABST :

La séance du conseil municipal est close à 21h17.